



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 100867

## Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la crainte de voir apparaître des déserts médicaux. En effet, il y a des territoires entiers sans médecins, l'attente est de plus en plus longue pour la consultation de spécialistes et des hôpitaux de proximité sont privés de services vitaux ou de maternité. Il semble que les incitations financières ne suffisent pas et qu'une refonte de notre système de santé soit nécessaire, en réformant la formation des professionnels de la santé et en modernisant en profondeur leurs missions, leurs rémunérations et leurs conditions d'exercice. La liberté d'installation absolue ne peut plus être érigée en dogme car elle ne permet pas de lutter contre la menace des déserts médicaux. S'il ne saurait être question de pratiquer une coercition brutale, il paraît nécessaire de réguler les installations pour mieux prendre en compte l'intérêt général. Elle lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour résoudre le problème de l'installation des professionnels de santé, et en particulier des médecins, sur l'ensemble du territoire.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Danielle Bousquet](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100867

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 février 2011, page 1690

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)